



CH-3003 Berne, SG-DEFR

Destinataires

Chancelleries d'Etat des cantons

Berne, le 15 mars 2016

Ouverture de la procédure d'audition

Révision partielle de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr)

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous soumettons le dossier relatif à la révision partielle de l'ordonnance mentionnée dans le titre¹.

La révision partielle porte sur l'art. 23, qui concerne les diplômes de langue étrangère reconnus dans le contexte de l'examen de maturité professionnelle. L'examen de diplôme remplace l'examen final institutionnel dans la langue étrangère correspondante (inchangé). Le projet prévoit que le résultat obtenu dans l'examen de diplôme soit pris en compte pour l'examen final dans cette langue étrangère. La conversion en note d'examen est effectuée selon un système normalisé pour toute la Suisse sur la base de tableaux de conversion figurant dans un guide établi par le SEFRI. Les résultats sont systématiquement convertis en note, indépendamment du fait que le diplôme de langue étrangère ait été obtenu ou non pendant la durée de l'enseignement menant à la maturité professionnelle. Si le candidat a obtenu un diplôme de langue étrangère avant le début de l'enseignement menant à la maturité professionnelle, ce diplôme est pris en compte pour l'examen final s'il ne remonte pas à plus de trois ans et qu'il ait été reconnu par le SEFRI au moment de son obtention.

Le dossier de la procédure d'audition (Projet Acte modificateur de l'art. 23 OMPr, Rapport explicatif, Liste des destinataires) est disponible à l'adresse Internet suivante:
<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DEFR>.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position ou d'éventuelles observations sur le dossier mentionné, d'ici au **17 mai 2016**, à l'adresse suivante :

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Esther Ritter, responsable de projet Développement des professions, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.

¹ RS 412.103.1



Afin de faciliter l'analyse des résultats, nous vous prions de nous adresser votre prise de position également ou exclusivement par voie électronique à l'adresse : esther.ritter@sbfi.admin.ch.

Pour toute question ou information supplémentaire, Madame Esther Ritter (tél. 058 462 26 21) se tient à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Johann N. Schneider-Ammann
Président de la Confédération